

ENQUETE SUR LA DELIMITATION DE LA MER AU SEIN DES COURANTS LITTORAUX DE SOUSTONS ET VIEUX-BOUCAU.

Je suis favorable à la solution n° 3 qui place la limite transversale de la mer au pied du barrage principal d'entrée qui sépare l'estuaire de lac marin.

J'espère que ma requête sera retenue.

Bien Cordialement

Hélène Santelli
Architecte DPLG